

29/10/2020

Hortense HALLEREAU

Chalet familial, Les Amis du Val d'Or, montée de l'oratoire, Les Choseaux-Verneys

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après mes commentaires concernant le nouveau PLU de Valloire.

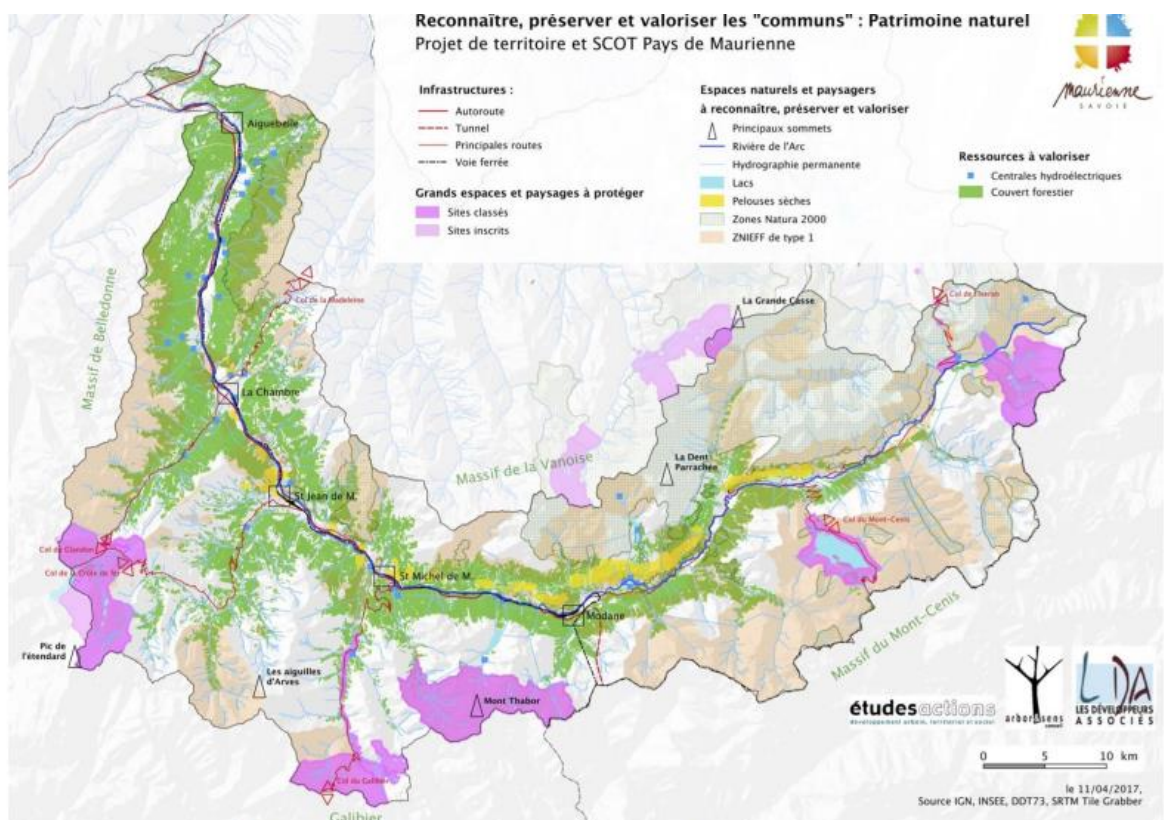
Force est de constater que malgré tous les nouveaux lits construits depuis 1999, la commune de Valloire continue à vouloir en construire. Les chiffres du SCOT 2020 indiquent un total de 17 471 lits quand le PLU 2020 en indique 16331 lits, (soit une différence inexplicée de 7%). Tant qu'il y aura la possibilité de « produire » de nouveaux lits, il n'existera pas de réelle volonté de réhabilitation. L'ambition de réchauffer les lits froids ou tièdes est quasi-inexistante de ce PLU. Alors que le PADD prévoit de « soutenir le renouvellement et la rénovation du parc d'hébergement touristique », cette intention se traduit par la réhabilitation de 53 lits touristiques ce qui est dérisoire notamment au regard de l'objectif fixé par le SCOT.

Concernant la **construction du Club Med** au hameau des Verneys, j'y suis défavorable. Ce projet n'est pas un projet d'intérêt général et il présente de très nombreux inconvénients dont en voici seulement quelques-uns :

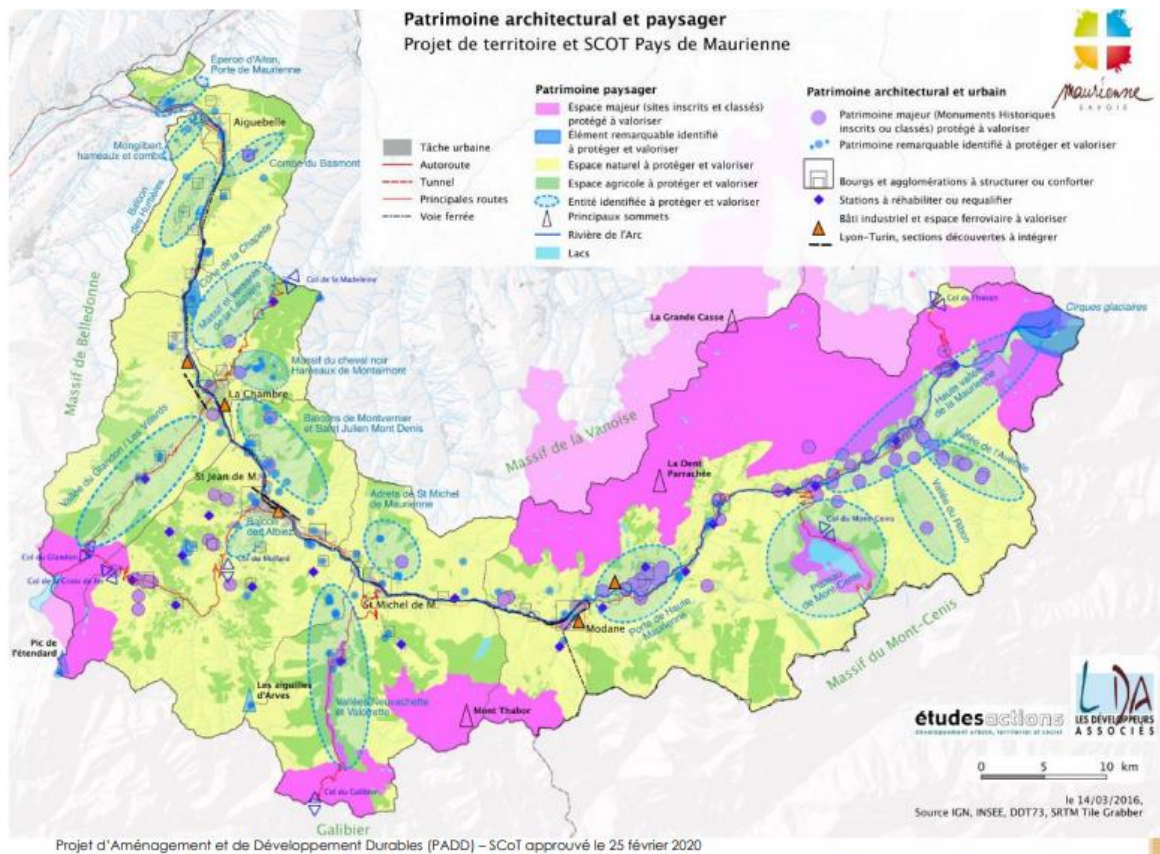
- celui d'être disproportionné par rapport à la taille du hameau des Verneys (230 lits), au regard du nombre de lits total dont de nombreux restent froids hormis aux vacances de février (17471 lits) et également par rapport à la population de Valloire qui compte moins d'habitants permanents que les 1460 lits prévus au Club Med
-
- celui d'être en désaccord avec les objectifs du PADD qui préconise de « préserver l'esprit village » et de « préserver les qualités environnementales et paysagères ». Je pense que la clientèle fidèle des vacanciers de Valloire que je fréquente depuis 40 ans recherche d'abord le pittoresque, le patrimoine, la nature sauvage et l'ambiance d'un village. La construction d'un si grand complexe, si l'on tient compte de toutes les nouvelles constructions qui se sont développées ces 20 dernières années (et qui ne permettent plus de parler véritablement des « hameaux » car ils constituent aujourd'hui un chapelet ininterrompu de logements), ne peut agir que comme un repoussoir pour les clients fidèles à la station.

- celui de se trouver sur un versant préservé de l'urbanisation, en position surélevée ce qui aura un fort impact paysager depuis la route des Grandes Alpes qui monte au Galibier. Ce site est inscrit depuis 1945 pour son paysage. A quoi sert cette protection si un projet aussi démesuré que le Club Med est autorisé ? Et ce d'autant que le SCOT Maurienne a pourtant clairement exprimé la nécessité de protéger et valoriser ces espaces (Page 12 du PADD : Défi N°1 « Reconnaître, préserver et valoriser les « communs » des Mauriennais » notamment par deux actions que sont « Préserver les espaces et paysages naturels Mauriennais et la biodiversité qui les habite » et « Confirmer l'espace agricole comme une composante identitaire de la Maurienne »).

Voici les deux cartes en page 18 et 19 du PADD du SCot Maurienne qui font état de la montée du Galibier comme territoire « commun » à protéger.



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – SCOT approuvé le 25 février 2020



- celui de pousser par voie de conséquence à l'extension du domaine skiable pour répondre aux besoins du Club Med. Il est précisé en point 3.2 du PADD, « Anticiper les projets d'extension du domaine skiable et de retenue d'altitude ». De fait le projet d'UTN structurante dite « création de deux remontées mécaniques et pistes associées en extension du domaine skiable alpin Galibier-Thabor » sont inscrits au SCOT Pays de Maurienne, se traduisant par la réalisation de deux remontées mécaniques et de pistes associées dans le Vallon de l'Aiguille Noire, à proximité de zones forts enjeux : espaces agricoles de grande surface, zone de riche biodiversité avec des zones humides d'altitude dispersées, proximité immédiate avec un site Natura 2000 et un site classé ... Ces nouvelles surfaces d'alpage classées en zone agricole Aps permettront une extension de domaine skiable estimée à plus de 400 hac. Cette orientation est une « fuite en avant », une « course à l'altitude » en vue de contrecarrer les effets du changement climatique, alors que Valloire devrait plutôt réfléchir au développement d'activités véritablement « 4 saisons », ce pour quoi elle ne semble pas encore manifester de réelle volonté.

Enfin, concernant les préconisations de l'OAP patrimoniale, je suis totalement convaincu de l'importance de préserver le bâti traditionnel à Valloire mais je m'étonne du renforcement de ces préconisations pour les propriétaires de bâtiments anciens, traditionnels et emblématiques, quand, en parallèle on propose la construction d'un bâtiment de 1460 lits sans réelle contrainte architecturale, dans une zone de paysage remarquable, sur un versant vierge et en position dominante sur le hameau. C'est un « deux poids, 2 mesures » qui est difficile à comprendre pour le simple citoyen et le contribuable que je suis.

Enfin, et considérant la belle fréquentation de la station à l'été 2020, il semble qu'il y ait d'autres moyens d'attirer de nouveaux clients sans pour autant avoir besoin de faire venir la clientèle de l'autre bout du monde. Le modèle du Club Med est caduc et Valloire aurait tout intérêt à rechercher d'autres « recettes » pour fidéliser et attirer les visiteurs comme la montée en gamme des hébergements, la promotion de son patrimoine agricole, ou la valorisation de sa taille humaine et de ses vastes espaces naturels exempts de remontées mécaniques.

En vous remerciant pour votre attention.

Hortense HALLEREAU